

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat d'engagement avec Dominique LEGRAND

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature d'un contrat d'engagement avec Dominique LEGRAND domicilié 18 chemin des Dolivet Bordigny 27160 BRETEUIL SUR ITON pour l'animation d'un thé dansant la salle d'Armes le 15 décembre 2024 pour un salaire net de 235 € + les charges GUSO pour un montant d'environ 230 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 7 février 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine